

<p>Date Convocation 15/05/2024</p> <p>Date Affichage 15/05/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 04 - absents 05</p>	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 4 : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

125-TERRITOIRES EN TRANSITION (TES)

Rapporteur : Michel BOURGERY

Le Collège des transitions écologiques et sociétales a été créé en 2015 pour faciliter et accompagner l'accélération des transitions sur les territoires en Pays de la Loire. Il s'agit d'un espace partenarial, avec plus d'une quarantaine d'organisations engagées. Orienté résolument vers la coopération entre tous les acteurs au service des transitions, le Collège se veut un bien commun territorial. Trois hypothèses guident les actions du Collège :

- Pour faire évoluer les modes de vie, il nous faut agir de façon systémique...
- ... ce qui n'est possible que grâce à la mise en coopération des acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens...).
- L'échelle des territoires semble pertinente pour engager ces coopérations et lancer des démarches structurantes.

Concrètement, les actions du collège s'articulent autour d'expérimentations locales, de cercles d'échanges entre acteurs et décideurs, de parcours et sessions de (dé)formation et la production de supports attractifs et pédagogiques avec une mise en lien avec des réseaux nationaux.

Lors de la **première phase** du programme partenarial Transition Energétique & Sociétale (TES), de **2015 à 2018**, une dynamique collective entre municipalité et acteurs de la société civile a été engagée à travers la démarche *Ile en transition*, avec des résultats encourageants.

La **deuxième phase du programme (TES II)** qui s'est déroulé de **2018 à 2021** a été une période de consolidation et de transformation des idées de la démarche « île en transition » en véritables projets de territoire.

La **troisième phase (TES III)** qui s'est déroulée de **2021 à 2024** a eu pour objectif de poursuivre et creuser plus profond les sillons des processus d'innovation sociale déjà engagés avec 4 intercommunalités partenaires (la CC d'Erdre et Gesvres, la CC du Pays de Pouzauges, l'Île d'Yeu et Redon Agglomération), d'enclencher un large mouvement de sensibilisation et de mobilisation des leaders et dirigeants territoriaux et de favoriser entre intercommunalités de la région Pays de la Loire, un partage d'expériences innovatrices en matière de transition énergétique et sociétale.

Pour la **quatrième phase (TES IV) 2024-2027**, il est proposé de reconduire le partenariat, toujours sur une durée de 3 ans. Sur la nouvelle période 2024-2027, le Collège accompagnera 13 territoires pilotes sur les différents départements de la Région Pays de la Loire et déploiera ses travaux autour de 3 axes stratégiques :

- Mobiliser les acteurs des Pays de la Loire sur les enjeux de transitions,
- Faire évoluer les modes de vie en Pays de la Loire,
- Apprendre à gérer en commun les ressources sous contraintes des chocs écologiques.

Avec ce projet TES IV, le Collège poursuit les travaux initiés dans les périodes précédentes concernant les modes de vie et les coopérations territoriales

La contribution de la commune de l'île d'Yeu au projet TES se traduit par :

- La participation de Michel Bourgery à l'Assemblée générale annuelle ;
- La participation de Michel Bourgery, éventuellement accompagné d'un agent de la commune, aux travaux du Collège TES, et notamment aux réunions du Collectif des acteurs ;
- La mobilisation des services et des élus de la collectivité pour le suivi des projets expérimentaux engagés sur le territoire ainsi que la mobilisation de moyens dédiés à l'implication d'acteurs relais pour l'animation territoriale sur ces projets ;
- La prise en charge des frais de transport et d'hébergement des membres de l'équipe TES lors de leur venue pour les besoins du projet partenarial TES ;
- L'accueil potentiel d'une rencontre TES sur le territoire (collectif des acteurs, communauté « modes de vie ») ;
- Une contribution financière forfaitaire annuelle sera versée avec l'échéancier suivant :
 - 2500 € en septembre 2024 ;
 - 5000 € après la remise du premier rapport d'activités, en septembre 2025 ;
 - 5000 € après la remise du deuxième rapport d'activités, en septembre 2026 ;
 - 2500 € après la remise du troisième rapport d'activités, en septembre 2027.

En contrepartie, l'équipe de coordination du programme partenarial TES s'engage à :

- Diriger et coordonner le projet partenarial TES tel que présenté dans l'annexe ;
- Associer la collectivité dans l'avancée des travaux du programme partenarial TES ;
- Travailler avec les partenaires pour tenir le budget du projet

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

VOTANTS : 22 Abstentions : 5 : Patrice BERNARD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU, Marie-Thérèse LEROY et Yannick RIVALIN **POUR : 17**

- ♦ **APPROUVE** la convention de partenariat avec IMT Atlantique et le CTS (Collège des transitions écologiques et sociétales) passée pour une durée de 36 mois à compter de sa signature,
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU